



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19 juin 2014

(art. L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales et R.121.9 du Code des Communes)

Étaient présents : M. Gérard LEMONNIER, Mme Jacqueline ARCANGER, M. Christophe BÉCHU, Mme Michèle LEMERCIER, MM. Arnaud MOUSSAY, Gérard HUARD, Mmes Sylvie BLIN, Jacqueline PAPOUIN, Michèle PEUDENIER, Marguerite FONTAINE, Annick GUILLAUME, Denise CARDINAL, MM. Paul GARNIER, Alain BELLAY, Stéphane BIGOT, Christophe DÉMAS, Christophe BONNIER, Mmes Gaëlle BONNABESSE – WILLY, Mélanie BIDAULT, Nathalie FARCY, M. Aurélien BOUHALLIER, Mme Christiane RAULIN, M. Marc CORNU, Mme Liliane FROGET.

Étaient représentés : MM. Régis BRAULT, Albert LEBLANC et MME Annick GILLES qui avaient donné procuration respectivement à M. Gérard LE FEUVRE, MME Michèle LEMERCIER et Corinne MERZOUK conformément à l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Lecture faite, le compte-rendu de la réunion du 22 mai 2014 a été adopté par tous les présents.

Monsieur Aurélien BOUHALLIER a été nommé secrétaire de séance (art. L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Décisions du Maire :

Monsieur le Maire fait part des dernières décisions prises dans le cadre de ses délégations :

N°17-2014 : Fixation à 8 € de la participation individuelle au tournoi inter entreprises du 28 mai à 8 €.

N°18-2014 : Passation d'un contrat de maintenance pour l'ascenseur de la nouvelle salle de sports avec la société ABH de Pacé (35) du 1^{er} mai 2014 au 30 avril 2017 sur la base d'une redevance de 990 € HT par an.

DISSOLUTION DU SIVU DE LA REGION D'ERNÉE (TRANSPORTS SCOLAIRES)

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que, par délibération en date du 28 mai dernier, le comité syndical du SIVU scolaire d'Ernée a décidé de prononcer la dissolution du syndicat avec effet au 15 juillet prochain.

Cette décision faisant suite à la prise de compétence pleine et entière du transport scolaire par le Conseil Général de la Mayenne, le conseil municipal **décide**, à l'**unanimité d'entériner** la décision du comité syndical et **demande** à cet effet à Monsieur le Sous-Préfet représentant de l'Etat de prononcer la dissolution du Syndicat avec effet au 15 juillet 2014.

ACQUISITION DES EX-ATELIERS DE CONFECTION LE BOURDAIS BOULEVARD DU COLLEGE POUR RESTRUCTURATION DES ATELIERS MUNICIPAUX

Afin de restructurer et d'optimiser le fonctionnement des ateliers municipaux, le Conseil Municipal après visite des lieux **décide**, à l'**unanimité de faire l'acquisition** des ex-locaux de confection LE BOURDAIS qui jouxtent les ateliers municipaux boulevard du Collège au prix fixé par le Domaine de 225 000 € frais en sus (payable en 3 annuités). Ce bien cadastré AN 460, d'une contenance de 2014m² est constitué d'un atelier, d'une cour attenante et d'une ancienne maison privative.

A cet effet, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, autorise Monsieur le Maire à **signer** l'acte de vente à intervenir, pour une prise de jouissance au 1^{er} juillet 2014, et **confie** la rédaction de l'acte notarié à Maître FRITZINGER, notaire à Ernée.

AFFAIRES FINANCIÈRES

1- PRESENTATION & ADOPTION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2013

Après présentation détaillée des différents comptes de dépenses et recettes, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité les comptes administratifs de la commune et du budget annexe développement local 2013, lesquels s'établissent comme suit :

CA 2013	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		RESULTATS
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	
VILLE	6 720 171,49	8 563 591,44	5 935 313,21	5 080 760,32	988 867,06
DEVELOPPEMENT LOCAL	1 196 640,64	1 264 769,02	1 089 743,12	1 104 696,42	83 081,68
TOTAUX	7 916 812,13	9 828 360,46	7 025 056,33	6 185 456,74	1 071 948,74
* hors res tes à réaliser					

2-PRESENTATION & ADOPTION DES COMPTES DE GESTION DU RECEVEUR 2013

Les comptes du trésorier étant conformes aux écritures de la Commune, le Conseil Municipal, à l'Unanimité, et lecture faite adopte les comptes de gestion du trésorier (Commune – Développement Local) pour l'année 2013 valant quitus de la gestion dudit exercice.

3-PRESENTATION & ADOPTION DE LA DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°2-2014

Prenant acte des résultats définitifs de l'exercice 2013, le Conseil Municipal adopte la Décision Modificative Budgétaire N°2/2014 qui se présente comme suit :

1- Budget général :

- régularisation d'avances forfaitaires + 28 184.68 €

2- Budget développement local

- affectation du résultat 2013 (en fonctionnement) + 68 128.38 €

(dépenses imprévues 11 200.12€, travaux ZA du Fay, Lot de la Guignefolle 70 000 €, régularisation compte de stock - 13 071.74 €)

- Dépenses imprévues d'investissement + 1 881.56 €

4-MOTOCROSS DES NATIONS 2015 : EXONERATION DE LA TAXE SUR LES SPECTACLES

Le Moto-Club d'Ernée ayant été retenu pour recevoir le motocross des Nations les 26 et 27 septembre 2015, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'exonérer de la taxe sur les spectacles cet événement sportif.

5-RECOUVREMENT D'UNE FACTURE DE REPARATIONS SUITE A ACCIDENT DE LA CIRCULATION

Un potelet place Renault Morlière ayant été endommagé suite à accident de la circulation, le conseil municipal décide, à l'unanimité de recouvrer la somme de 54.37 € auprès de la société TRANSCOLIS 53.

6-ADMISSION EN NON VALEUR – PROCEDURE DE SURENDETTEMENT

Sur demande du receveur et suite à une procédure de surendettement validée par le tribunal d'instance de Laval, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité d'admettre en non valeur une dette de cantine – garderie datant de janvier à juin 2013 pour un montant total de 343 €.

7-DECHARGE DE RESPONSABILITE SUITE A CAMBRIOLAGE AUX CHATELETS

Suite à un vol avec effraction intervenu le 15 mars dernier aux Châtelets, la régie de recettes présente un déficit de 423.95 € (activités jeunesse et loyers FJT). Afin d'exonérer le régisseur de sa responsabilité personnelle, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de prononcer à son égard une mesure de décharge de responsabilité.

GESTION DE PERSONNEL

1-PROMOTIONS INTERNES 2014 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Au titre des promotions internes de l'année 2014, la Commission Administrative Paritaire du CDG 53, ayant émis un avis favorable pour promouvoir « à l'ancienneté » 3 agents de la Commune, le conseil municipal décide, à l'unanimité de modifier le tableau des effectifs comme suit :

- création d'un grade d'agent de maîtrise au 1^{er} juillet 2014
- création d'un grade d'adjoint technique principal 2^{ème} classe au 1^{er} septembre 2014
- création d'un grade de rédacteur principal 2^{ème} classe au 1^{er} septembre 2014

2-ENCADREMENT DES RYTHMES SCOLAIRES ANNEE 2014 / 2015

La commune a été « agréée » par la CAF de la Mayenne qui s'est engagée pour l'année scolaire 2014-2015 à contribuer financièrement à l'organisation des rythmes scolaires dans la mesure où la Commune satisfait aux conditions d'encadrement (1 pour 18 pour les primaires et 1 pour 14 pour les maternelles).

À cet effet, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- d'une part de reconduire du 1^{er} septembre 2014 au 3 juillet 2015 un contrat à durée déterminée à raison de 6 h/semaine scolaire pour ces temps d'activités périscolaires ;
- d'autre part de recruter un contrat d'avenir d'une durée d'un an reconductible sur une période de 3 ans maximum.

3-ACCUEIL D'UN JEUNE EN APPRENTISSAGE AGENT POLYVALENT DE LA RESTAURATION

La commune dispose d'un agrément apprentissage au CAP d'Agent Polyvalent en Restauration. Suite à différents stages réalisés aux cuisines municipales, un jeune souhaite intégrer ce dispositif d'apprentissage en partenariat avec le CFA des 3 Villes à Laval à compter de la rentrée prochaine.

Le poste d'apprenti à la cuisine centrale étant vacant, le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité Monsieur le Maire à signer ledit contrat d'apprentissage à intervenir avec effet à la rentrée scolaire de septembre.

4-ENTRETIEN DES ABORDS DES BATIMENTS COMMUNAUTAIRES : PASSATION AVEC LA CC DE L'ERNEE D'UN AVENANT N°3 A LA CONVENTION INITIALE DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL

Par convention en date du 27 novembre 2007, le service des Espaces Verts de la commune assure l'entretien des abords et espaces verts des bâtiments de la Communauté de Commune dans la limite de 300 heures / an. Dans le cadre des travaux de l'Espace aquatique de l'ERNÉE, le service des espaces verts est intervenu pour le compte de la Communauté de Communes afin de réaliser les travaux d'engazonnement, de plantations et de pose des clôtures... Le temps passé par le service des Espaces Verts est aujourd'hui estimé entre 450 et 500 heures.

Suite à cette intervention, le conseil municipal autorise à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer l'avenant N°3 pour facturation de ces heures auprès de la Communauté de Communes, dans la limite maximale de 500 heures sur état justificatif.

5- MAINTENANCE TECHNIQUE DE L'ESPACE AQUATIQUE DE L'ERNEE & DE SA CHAUFFERIE BOIS DECHIQUETE : PASSATION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL AVEC LA CCE DE L'ERNEE

Monsieur le Maire rappelle que l'Espace Aquatique de l'Ernée est en fonctionnement depuis le mois de mars dernier. La gestion des installations techniques de cet équipement est assurée en interne par un électromécanicien de la Communauté de communes qui est également chargé de la maintenance technique de la chaufferie bois collective.

Afin d'assurer d'une part les interventions techniques d'urgence à l'Espace Aquatique et sur la chaufferie bois (week-end, jours fériés) et d'autre part la continuité du service en cas d'absence de l'électromécanicien (congé, maladie, formation, autorisations exceptionnelles...), Monsieur le Maire propose au conseil municipal de passer une convention de mise à disposition avec la Communauté de Communes de l'Ernée. Cette convention prévoit le détachement de 2 agents communaux ayant les compétences et habilitations adéquates pour assurer la maintenance technique à la fois de l'Espace aquatique et de la chaufferie, en remplacement de l'agent de la Communauté de Communes.

Suite à cet exposé,

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la convention de mise à disposition de ces personnels et autorise à cet effet le Maire à signer ladite convention à intervenir avec la Communauté de Communes de l'Ernée.

6-ORGANISATION DE LA SECURITE SCOLAIRE POUR L'ANNEE 2014-2015

Suite à la dissolution du SIVU scolaire, le Conseil Municipal donne son accord pour réaffecter 3 accompagnatrices des cars du SIVU à la sécurité scolaire sur la base de temps non complets à hauteur respective de 5h - 4 h 30 - et 2 h 45 par semaine

scolaire. A cet effet, le Conseil Municipal **autorise**, à l'**unanimité** Monsieur le Maire à **signer** les contrats à intervenir pour l'année scolaire 2014-2015.

AMENAGEMENT URBAIN - DÉVELOPPEMENT LOCAL

1-VENTE D'UNE BANDE DE TERRAIN COMMUNAL A M. & MME DAVY, 4 IMPASSE DES SEMONDIERES

Monsieur et Madame Bruno DAVY, domiciliés 4 Impasse des Sémondières, demandent l'acquisition d'une bande de terrain communal de l'ordre de 160m² afin d'agrandir leur propriété. Cette acquisition permettrait par ailleurs d'aligner leurs limites actuelles au droit des propriétés riveraines.

Après exposé, le Conseil Municipal **autorise**, à l'**unanimité**, Monsieur le Maire à **procéder** à cette cession au prix de 2 € le m², conforme à l'avis des Domaines (frais de bornage et notariés en sus à la charge des acquéreurs), **confie** la rédaction de l'acte notarié à intervenir à Maître PRODHOMME, Notaire à Ernée, et **autorise** Monsieur le Maire à **signer** ledit acte.

2-ATTRIBUTION D'UNE PARCELLE ZA DU FAY A LA SOCIETE LEVRARD / SCI LA TOUCHE DE BALLEE

Messieurs Jean-Charles et Jean-Claude LEVRARD, domiciliés 34 rue de la Libération à BALLEE, gérants de la SCI La Touche demandent l'acquisition d'une parcelle de la zone artisanale du Fay cadastrée AX 399/a d'une contenance de 2 347 m² pour implantation d'une succursale de leur société Etablissements LEVRARD Père et Fils, spécialisée dans le pompage, curage, déshydratation, débouchage, et travaux spéciaux.

Après exposé, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, **autorise** Monsieur le Maire à **procéder** à cette cession aux prix de 7.50 € le m² (frais de bornage et notariés en sus à la charge de l'acquéreur), **confie** la rédaction de l'acte notarié à intervenir à Maître PRODHOMME, Notaire de la commune et à Maître GUEDON, notaire des acquéreurs à Ballée, et **autorise** Monsieur le Maire à **signer** ledit acte.

3-NOUVELLE SALLE DE SPORTS & NOUVEAU DOJO : ADOPTION DE DIVERS AVENANTS ENTREPRISES POUR SOLDE DES TRAVAUX

La nouvelle salle de sports et le dojo ont fait l'objet d'une réception provisoire et d'une autorisation d'ouverture au public à compter du 23 mai dernier. Dans le cadre de cette réception, une situation avant décompte définitif a été demandée par le maître d'œuvre à chaque entreprise pour solde de leurs marchés de travaux

Sur le rapport de la commission d'appel d'offres et de la commission aménagement urbain, le conseil municipal **décide**, à l'**unanimité**, **d'entériner** la passation des avenants suivants pour solde de tout compte :

DÉSIGNATION LOTS	TITULAIRES MARCHÉS	MARCHÉS DE BASE	AVENANTS APPROUVES	AVENANTS (dont détails en annexe)	MONTANT TRAVAUX DÉFINITIFS
N°1 MACONNERIE	HUAULT	563 478.10 €	0	-22 298.69 €	541 179.41 €
N°2 CHARPENTES- COUVERTURES	DESCHAMPS	686 921.00 €	0	8 779.90 €	695 700.90 €
N°3 MENUISERIES EXTERIEURES	JET ALU	50 000 €	968.50 €	903.50 €	51 872.00 €
N°4 SERRURERIE	BARON	37 818.75 €	0	661.00 €	38 479.75 €
N°5 MENUISERIES INTERIEURES	PELÉ	154 904.48 €	0	24 160.59 €	179 065.07 €
N°6 CLOISONS SECHES	CHEUX	48 408.26 €	0	0	48 408.26 €
N°7 CARRELAGE	LUCAS	46 812.34 €	0	0	46 812.34 €
N°8 SOLS SPORTIFS	TENNIS & SOLS	63 715.00 €	0	0	63 715.00 €
N°9 PEINTURES	PINCON	37 294.27 €	0	3 796.00 €	41 090.27 €
N°10 EQUIPEMENTS SPORTIFS	SPORTFRANCE	75 000.00 €	7 613.75 €	0	82 613.75 €
N°11 ASCENSEUR	ABH	18 850.00 €	0	0	18 850.00 €
N°12 CHAUFFAGE VENTILATION	DELALONDE	177 972.91 €	0	0	177 972.91 €
N°13 PLOMBERIE	BLOUIN	58 856.15 €	0	0	58 856.15 €
N°14 ELECTRICITE	SMEC	119 987.80 €	0	22 953.25 €	142 941.05 €
TOTAL		2 155 708.68 €	8 582.25 €	38 955.55 €	2 187 556.86 €

Soit TTC 2 644 569.48 €

Pour information, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du financement global de cette opération.

4-AMENAGEMENT DES ABORDS & PARKINGS PUBLICS DE LA NOUVELLE SALLE DE SPORTS & DE L'ESPACE AQUATIQUE DE L'ERNEE : ADOPTION DU PROJET DEFINITIF

Sur le rapport de la commission aménagement urbain du 11 juin, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le projet définitif d'aménagement des abords et parking publics de la nouvelle salle de sports et de l'Espace Aquatique de l'Ernée, l'objectif étant de pouvoir commencer ces travaux dès septembre pour une livraison courant novembre.

Les travaux consisteront à réaliser :

- un parc de stationnement d'une capacité de 66 places séparées par une allée centrale arborée reliant la rue Chancelerel au mail desservant l'Espace Aquatique et la nouvelle salle de sports.
- un « square d'agrément » proche de l'entrée principale de la nouvelle salle de sports, équipé de bancs, au centre duquel sera réinstallée la sculpture de Louis DERBRÉ dénommée « La Roche » qui était précédemment installée à l'intersection de la rue Jean Moulin et de l'avenue de Gaulle.

5-POURSUITE DU PROGRAMME PLURIANNUEL DE REMPLACEMENT DES COUVERTURES DU GROUPE SCOLAIRE – REFECTION DES HALLS D'ACCUEIL DE L'ECOLE ELEMENTAIRE ET DE L'ECOLE MATERNELLE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune a engagé depuis 2009 un programme pluriannuel de remplacement des couvertures d'origine du groupe scolaire pour remédier aux infiltrations d'eau récurrentes inhérentes à des phénomènes de siphonage. L'option qui a été prise à l'époque après diagnostic consiste à déposer le shingle pour le remplacer par une couverture classique en ardoises naturelles. Après avoir fait un point sur les travaux déjà réalisés, le Conseil Municipal donne son accord pour refaire cet été les couvertures des halls d'accueil de l'école élémentaire et de l'école maternelle, conformément aux crédits prévus à cet effet au Budget.

A cet effet, le conseil municipal, sur le rapport de la commission d'appel d'offres à l'unanimité, décide de confier ces travaux à l'entreprise FOUILLEUL d'Ernée, mieux disante, pour un montant de :

- Hall de l'école maternelle 48 823.49 € HT soit TTC 58 588.19 €
- Hall de l'école élémentaire 39 046.45 € HT soit TTC 46 855.74 €

étant précisé que ces travaux seront réalisés pendant les vacances de l'été pour l'école élémentaire et à suivre en septembre pour l'école maternelle.

EDUCATION – JEUNESSE - CULTURE

1-PASSATION DE CONVENTIONS DE FOURNITURE DE REPAS SCOLAIRES & PERISCOLAIRES A CHAILLAND (COMMUNE & FAMILLES RURALES) VAUTORTE & LYCEE ROCHEFEUILLE

Monsieur le Maire rappelle que la restauration municipale confectionne depuis plusieurs années les repas pour la cantine scolaire de Chailland, le centre de loisirs de Vautorte ainsi que pour le lycée Rochefeuille (site de Pannard) dans le cadre de conventions de prestations de services qui arrivent à échéance au 31 août prochain.

Pour 2013, ces repas se sont élevés : - pour la commune de Chailland à 12 979, pour le centre de loisirs de Vautorte à 653, et pour le lycée Rochefeuille à 17 477.

A la demande des dites communes et du lycée, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de reconduire une convention de 3 ans du 1^{er} septembre 2014 au 31 août 2017 étant convenu que le prix de ces repas sera fixé annuellement par le conseil municipal à chaque rentrée scolaire.

La commune étant également sollicitée par le centre aéré de Chailland géré par Familles Rurales le conseil municipal donne son accord pour passer avec Familles Rurales une convention de prestations de services de 3 ans dans les mêmes conditions de prix et de livraison que pour les communes de Chailland et Vautorte.

2-TARIFS ANNEE SCOLAIRE 2014 – 2015 DE LA RESTAURATION & DES GARDERIES SCOLAIRES

Sur le rapport de la commission, le conseil municipal à l'unanimité décide d'actualiser de + 0.7% (augmentation correspondant à l'évolution du dernier indice INSEE connue sur l'année) comme suit les tarifs de la restauration et des garderies scolaires pour l'année scolaire 2014/2015 :

Pour la restauration scolaire

- enfants résidant à ERNÉE
 - * maternelle de 2,92 € à 2,94 €
 - * primaire de 3,40 € à 3,42 €
- enfants résidant hors à ERNÉE y compris communes de CHAILLAND et VAUTORTE
 - * maternelle de 3,08 € à 3,10 €
 - * primaire de 3,58 € à 3,60 €
- Lycée Rochefeuille : de 4,08 € H.T.V.A. à 4,11 € H.T.V.A.

Pour les garderies scolaires : Ecole Primaire, Maternelle Publique, Ecole maternelle privée St Vincent de Paul

- familles résidant à ERNÉE
 - * matin de 0.53 € à 0.54 € QF ≤ 900€ * matin de 0.54 € à 0.55 € QF ≥ 900€
 - * soir de 0.53 € à 0.54 € QF ≤ 900€ * soir de 0.54 € à 0.55 € QF ≥ 900€
- familles résidant hors ERNÉE
 - * matin de 0.98 € à 0.99 € QF ≤ 900€ * matin de 1.00 € à 1.01 € QF ≥ 900€
 - * soir de 0.98 € à 0.99 € QF ≤ 900€ * soir de 1.00 € à 1.01 € QF ≥ 900€

3-RECONDUCTION DE L'ATELIER THEATRE DES CHATELETS POUR LA SAISON 2014-2015

La commune a mis en place depuis 2011 un atelier théâtre dans le cadre des actions inscrites au Contrat Enfance Jeunesse signé avec la CAF 53. Cet atelier théâtre animé par la Société Arc en Ciel 53 permet de regrouper chaque semaine 2 groupes de jeunes et s'achève par plusieurs représentations théâtrales dont une est donnée à la maison de retraite dans le cadre des rencontres intergénérationnelles.

Sur proposition de la commission « Education Jeunesse », le Conseil Municipal, **à l'unanimité, donne son accord pour renouveler** cet atelier pour la saison 2014/2015, à raison de 2 groupes de 14 participants, la participation des familles restant fixée par jeune à 100 € si QF < à 900 € ou à 110 € si QF > 900 €.

4-ZONE DE LOISIRS DES BIZEULS : REALISATION D'UNE CARTE D'ORIENTATION & PASSATION D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION « ORIENTATION 53 »

Par délibération en date du 6 février 2014, le Conseil Municipal a confié au club « ORIENTATION 53 » la réalisation d'une carte de course d'orientation sur le site des Bizeuls. Afin de pérenniser ce partenariat, le Conseil Municipal, lecture faite, **approuve, à l'unanimité,** la convention à intervenir avec le club orientation 53 pour une période de 3 ans du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2016.

AFFAIRES RURALES

1-ECHANGE COMMUNE D'ERNEE / MME RUAULT ELODIE « LA GUEDIVIERE » CONCLUSION DE L'ENQUETE PUBLIQUE & AUTORISATION DE SIGNER L'ACTE NOTARIE A INTERVENIR

Par délibération en date du 23 avril dernier, le Conseil Municipal a donné son accord de principe pour procéder à l'échange sans soulte des parcelles suivantes :

*cession par la commune d'Ernée à Mme Elodie RUAULT d'un délaissé de l'ancien chemin rural desservant « la Guédivière » cadastré provisoirement section AZ /DP/a représentant une contenance de 5a 80ca,

*cession par Mme Elodie RUAULT à la commune d'Ernée des parcelles suivantes cadastrées provisoirement :- AZ 23a pour 8 ca et AZ 157c pour 6a 74 ca représentant une contenance totale de 6a 82, conformément aux documents d'arpentage établis par le Cabinet KALIGEO en date du 11 avril 2014. Afin de donner suite à cet échange, il a été procédé du 3 au 17 juin 2014 à une enquête publique, en vue d'une part d'aliéner le tronçon de chemin cédé à Mme RUAULT et d'autre part d'intégrer dans le domaine public les parcelles AZ 23a et AZ 157c cédées à la commune par Mme RUAULT.

Vu l'avis favorable du Commissaire Enquêteur, le Conseil Municipal à l'unanimité, **décide d'entériner** cet échange, de confier la rédaction de l'acte notarié à intervenir à Me Blanchet, Notaire à Fougères, étant précisé que les frais de géomètre, de notaire, et d'enquête seront à la charge de Madame RUAULT, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit acte notarié.

Le Secrétaire de Séance,

Aurélien BOUHALLIER



Pour Extrait Conforme

Le Maire

Gérard LEMONNIER



N.B. : l'intégralité de chaque délibération peut être consultée en mairie sur le registre des délibérations.